

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 03 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 03 mars, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle intercommunale à Lezoux après convocations légales en date du 25 février 2026, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mr Thierry TISSERAND
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mr Cédric DAUDUIT
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Patricia LACHAMP
M. Gilles BERGAMI	Mr Florent MONEYRON
M. Daniel PEYNON	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Annick FORESTIER	M. Jean-Louis DERBIAS
Mme Déolinda DE FREITAS	Mme Michelle CIERGE
Mme Marie-France MARMY	Mr Bernard FRASIAK
Mr Christian BOURNAT	M. Yannick DUPOUE
Mr Guillaume FRICKER	Mr Antoine LUCAS
Mme Sylvie ROCHE	Mme Laurence GONINET
Mme Elyane GRANET	

Suppléants présents : Mme Nathalie DE LA FUENTE et Mr Patrice BLANC

Etaient représentés (procuration) :

- Mme GRANOUILLET Danielle donne pouvoir à Mme HUGUET Josiane
- Mme VIAL Séverine donne pouvoir à Mr FRASIAK Bernard
- Mme MONTBRIZON Julie donne pouvoir à Mr BERGAMI Gilles

Absents : Mme MORAND Catherine, Mme OLIVON Anne-Marie, Mr MARQUET Gilles, Mr BROUSSE René, Mme GROUIEC Isabelle, Mr COSSON Alain et Mr FERRIER Romain

VOTE : En exercice : 35 Présents : 25 Représentés : 3 Votants : 28

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Objet : mise à jour du tableau des effectifs

MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

- VU le Code général de la fonction publique ;
- CONSIDÉRANT que conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois sont créés par l'organe délibérant des collectivités et établissements publics. Il appartient ainsi au conseil communautaire de définir la liste des emplois permanents et non permanents, à temps complet ou non complet, nécessaires au fonctionnement des services ;
- CONSIDÉRANT que l'ensemble des emplois ouverts budgétairement, pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades sont regroupés dans le tableau des effectifs ;
- CONSIDÉRANT que pour l'ensemble des emplois permanents visés dans les tableaux ci-dessous, en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel dans les conditions fixées par l'article L332-8 du code général de la fonction publique ;

Madame la Présidente expose que la CCEDA compte 20 141 habitants au 1^{er} janvier 2026 et change donc de strate démographique à cette date.

En conséquence, l'emploi fonctionnel de directeur général des services doit être modifié pour correspondre à la strate démographique des EPCI à fiscalité propre de 20 000 à 40 000 habitants. De plus, dans les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants, il peut être créé un ou plusieurs emplois de directeur général adjoint des services chargé de seconder et de suppléer, le cas échéant, le directeur général des services dans ses diverses fonctions.

Madame la Présidente expose que la présente mise à jour du tableau des effectifs comporte

- La création d'un emploi fonctionnel de directeur général des services des EPCI à fiscalité propre de 20 000 à 40 000 habitants ;
- La création d'un emploi fonctionnel de directeur général adjoint des services des EPCI à fiscalité propre de 20 000 à 40 000 habitants.

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver le tableau des effectifs de la communauté de commune projeté au 01 avril 2026 comme suit :

GRADE	EMPLOIS BUDGÉTAIRES				POURVUS				VACANTS			
	TC	TNC	TOT	ETP	TC	TNC	TOT	ETP	TC	TNC	TOT	ETP
Filière administrative	18,00	4,00	22,00	21,54	12,00	2,00	14,00	13,77	6,00	2,00	8,00	7,77
Emplois administratifs de direction des EPCI	2,00	0,00	2,00	2,00	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services	1,00		1,00	1,00	1,00		1,00	1,00				
Directeur général adjoint des services	1,00		1,00	1,00	1,00		1,00	1,00				
Attachés territoriaux	9,00	0,00	9,00	9,00	6,00	0,00	6,00	6,00	3,00	0,00	3,00	3,00
Attaché hors classe	1,00		1,00	1,00					1,00		1,00	1,00
Attaché principal	2,00		2,00	2,00	1,00		1,00	1,00	1,00		1,00	1,00
Attaché	6,00		6,00	6,00	5,00		5,00	5,00	1,00		1,00	1,00
Rédacteurs territoriaux	4,00	0,00	4,00	4,00	1,00	0,00	1,00	1,00	3,00	0,00	3,00	3,00
Rédacteur principal 1 ^{ère} cl												
Rédacteur principal 2 ^{ème} cl	1,00		1,00	1,00					1,00		1,00	1,00
Rédacteur	3,00		3,00	3,00	1,00		1,00	1,00	2,00		2,00	2,00
Adjoint administratifs territoriaux	3,00	4,00	7,00	6,54	3,00	2,00	5,00	4,77	0,00	2,00	2,00	1,77
adjoint administratif territorial principal 1 ^{ère} cl	1,00		1,00	1,00	1,00		1,00	1,00				
adjoint administratif territorial principal 2 ^{ème} cl	1,00	2,00	3,00	2,77	1,00	2,00	3,00	2,77				
adjoint administratif territorial	1,00	2,00	3,00	2,77	1,00		1,00	1,00		2,00	2,00	1,77
Filière technique	9,00	0,00	9,00	9,00	5,00	0,00	5,00	5,00	4,00	0,00	4,00	4,00
Ingénieurs territoriaux	2,00	0,00	2,00	2,00	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Ingénieur principal												
Ingénieur	2,00		2,00	2,00	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00		1,00	1,00
Techniciens territoriaux	5,00	0,00	5,00	5,00	3,00	0,00	3,00	3,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Technicien principal 1 ^{ère} cl												
Technicien principal 2 ^{ème} cl	1,00		1,00	1,00	1,00		1,00	1,00				
Technicien	4,00		4,00	4,00	2,00		2,00	2,00	2,00		2,00	2,00
Agents de maîtrise territoriaux	2,00	0,00	2,00	2,00	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Agent de maîtrise principal	1,00		1,00	1,00	1,00		1,00	1,00				
Agent de maîtrise	1,00		1,00	1,00					1,00		1,00	1,00
Adjoint techniques territoriaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint technique territorial principal 1 ^{ère} cl												
Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} cl												
Adjoint technique territorial												
Filière culturelle	13,00	0,00	13,00	13,00	11,00	0,00	11,00	11,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Bibliothécaires territoriaux	2,00	0,00	2,00	2,00	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00
bibliothécaire	2,00		2,00	2,00	2,00		2,00	2,00				
bibliothécaire principal												
Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	7,00	0,00	7,00	7,00	6,00	0,00	6,00	6,00	1,00	0,00	1,00	1,00
assistant de conservation principal 1 ^{ère} classe												
assistant de conservation principal 2 ^{ème} classe	4,00		4,00	4,00	4,00		4,00	4,00				
assistant de conservation	3,00		3,00	3,00	2,00		2,00	2,00	1,00		1,00	1,00
Adjoint territoriaux du patrimoine	4,00	0,00	4,00	4,00	3,00	0,00	3,00	3,00	1,00	0,00	1,00	1,00
adjoint territorial du patrimoine principal 1 ^{ère} cl												
adjoint territorial du patrimoine principal 2 ^{ème} cl	3,00		3,00	3,00	2,00		2,00	2,00	1,00		1,00	1,00
adjoint territorial du patrimoine	1,00		1,00	1,00	1,00		1,00	1,00				

GRADE	EMPLOIS BUDGÉTAIRES				POURVUS				VACANTS			
	TC	TNC	TOT	ETP	TC	TNC	TOT	ETP	TC	TNC	TOT	ETP
Filière médico-sociale	2,00	1,00	3,00	2,20	2,00	1,00	3,00	2,20	0,00	0,00	0,00	0,00
Assistants socio-éducatifs territoriaux	0,00	1,00	1,00	0,20	0,00	1,00	1,00	0,20	0,00	0,00	0,00	0,00
assistant socio-éducatif classe exceptionnelle												
assistant socio-éducatif		1,00	1,00	0,20		1,00	1,00	0,20				
Educateurs territoriaux de jeunes enfants	2,00	0,00	2,00	2,00	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00
éducateur de jeunes enfants classe exceptionnelle												
éducateur de jeunes enfants	2,00		2,00	2,00	2,00		2,00	2,00				
Agents sociaux territoriaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
agent social principal 1 ^{ère} classe												
agent social principal 2 ^{ème} classe												
agent social												
Filière animation	3,00	12,00	15,00	10,95	2,00	10,00	12,00	8,29	1,00	2,00	3,00	2,66
Animateurs territoriaux	1,00	1,00	2,00	1,89	0,00	1,00	1,00	0,89	1,00	0,00	1,00	1,00
animateur principal 1 ^{ère} classe												
animateur principal 2 ^{ème} classe		1,00	1,00	0,89		1,00	1,00	0,89				
animateur	1,00		1,00	1,00					1,00		1,00	1,00
Adjointes territoriales d'animation	2,00	11,00	13,00	9,06	2,00	9,00	11,00	7,40	0,00	2,00	2,00	1,66
adjoint territorial d'animation principal 1 ^{ère} classe												
adjoint territorial d'animation principal 2 ^{ème} classe	1,00	1,00	2,00	1,69	1,00	1,00	2,00	1,69				
adjoint territorial d'animation	1,00	10,00	11,00	7,37	1,00	8,00	9,00	5,71		2,00	2,00	1,66
TOTAL GÉNÉRAL	45,00	17,00	62,00	56,69	32,00	13,00	45,00	40,26	13,00	4,00	17,00	16,43

- de procéder à la création d'emplois de la manière suivante :

CRÉATION DE POSTES PERMANENTS					
Service	Catégorie hiérarchique	Postes créés	Emploi	Date d'ouverture des postes	Nature du besoin
Administration générale	A	Emploi fonctionnel de DGS des EPCI à fiscalité propre de 20 000 à 40 000 habitants	Directeur général des services	01/04/2026	création d'emploi suite à changement de strate démographique
Administration générale	A	Emploi fonctionnel de DGA des EPCI à fiscalité propre de 20 000 à 40 000 habitants	Directeur général adjoint des services	01/04/2026	création d'emploi suite à changement de strate démographique

Madame la présidente propose au Conseil de la Communauté de communes :

- De procéder à la création des postes permanents mentionnés ci-dessus ;
- D'approuver le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus ;
- D'inscrire au budget les crédits nécessaires correspondants.

AR Prefecture

063-246301097-20260303-20260303_35-DE
Reçu le 04/03/2026

CCEDA
CC 03/03/2026
(35)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 04 mars 2026
Signé par Jean-Louis DERBIAS,
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Fait et publié à Lezoux, le 04 mars 2026
Signé par Elisabeth BRUSSAT,
Présidente

